



**DEMANDE DE PRISE EN CHARGE au CCAS**  
**pour l'année 2021**

**adressée aux bénéficiaires du service municipal de portage  
de repas à domicile**

Nom et Prénom du demandeur : \_\_\_\_\_

Nom et Prénom du conjoint : \_\_\_\_\_

Nom et Prénom de la (des) autre(s) personne(s) vivant au foyer :

\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ 31340 VILLEMUR SUR TARN

Téléphone : \_\_\_\_\_

Situation familiale :

Célibataire

Divorcé(e)

Veuf(ve)

Marié(e)

Union libre

Situation liée au logement :

locataire

accédant à la propriété

propriétaire

usufruitier, logé gratuitement

## Documents à joindre obligatoirement au dossier :

Le demandeur	Les autres personnes vivant au foyer
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Carte d'identité</li><li>○ Avis d'imposition 2020 (revenus 2019)</li><li>○ Taxe foncière 2020</li><li>○ Dernière quittance de loyer (pour les locataires)</li><li>○ Echancier du crédit accession à la propriété (pour les accédants à la propriété)</li><li>○ Attestation de droit CAF ou MSA (pour l'aide au logement)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Carte d'identité</li><li>○ Avis d'imposition 2020 (revenus 2019)</li><li>○ Dernière quittance de loyer (pour les locataires)</li><li>○ Echancier du crédit accession à la propriété (pour les accédants à la propriété)</li><li>○ Attestation de droit CAF ou MSA (pour l'aide au logement)</li></ul>

### Dépôt du dossier :

Le dossier doit être impérativement remis au Centre Communal d'Action Sociale situé au Pôle social au 2 avenue Saint Exupéry.

Le CCAS peut vous recevoir sur RDV - contacter l'accueil au 05.61.09.91.38

**Le dossier doit être enregistré complet.**

Vous serez informé par courrier si vous êtes éligible à l'aide. Elle s'appliquera automatiquement en déduction sur votre facture.

Signature du demandeur :

Date d'enregistrement du dossier complet :	
Tampon du CCAS :	